



Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°30

Réunion restreinte du 10 mars 2023

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

GUIDE DU CLUB

GUIDE DU CLUB

Q Recherche

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »
de l'Annexe Financière du District saison 2022/2023 validée par le Comité Directeur le 14/09/2022 :**

AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
Engagements	
Engagement Football Educatif :	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
Engagement Libre - Futsal :	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	5,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
● Frais de publications	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES	
Clubs débiteurs	
● 1 ^{er} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
Modification de match	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement par la Commission des Compétitions le VENDREDI de 14h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I)	
● Retard de transmission de FMI	9,50 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00	10,00 €
● 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match)	/
● Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 ^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
● Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match) Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions .	30,00 €
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1 ^{er} rencontre	/
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2 ^{ème} rencontre	100
Licences / Qualification	
● Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
● Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
● Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
● Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match	100,00 €
● Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
● Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
● Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
● Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
● Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
● Absence physique dirigeant ou éducateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match).	50,00 €
● Absence dirigeant responsable sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs mineurs.	10,00 €

Terrains	
● Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
Suspension de terrain (gymnase) ferme	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
● 3 matchs ou +	170,00 €
● 6 mois ou +	320,00 €
● Abandon de terrain	100,00 €
FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE	
● Réclamations, réserves (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Evocations (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
● Appels réglementaires	64,00 €
● Appels disciplinaire	125,00 €
Présence club	
● Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou récompenses)	50,00 €
● Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
● Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
● Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
● Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h	50,00 €
● Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
● Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
● Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €
Forfaits	
● Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
● Forfait avisé, avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du we à venir)	/
● 1 ^{er} Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
● 2 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	60,00 €
● 3 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	90,00 €
● Forfait nombre minimum non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) avant la rencontre , article 23,1 du R.S.G. 92	30,00 €
● Forfait nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie , article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
● Forfait général	180,00 €
● forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
Forfait	
Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)	
● Phase Elimatoire	25,00 €
● 1/8 de Finale	40,00 €
● 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
● Finale	300,00 €
DISCIPLINES	
Ouverture du dossier disciplinaire	
● Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
● Par avertissement	8,00 €
● Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs	à partir de 300,00 €
● Fumigènes	à partir de 500,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (FEUILLE DE PLATEAU)	
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>jusqu'au MARDI soir</u> (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>le MERCREDI</u> (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>le JEUDI</u> après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement le VENDREDI de 14h00 à 17h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du week-end à venir)	150,00 €
● 1* demande pour non-envoi feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif après la 1 ^{ère} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2 ^{ème} mercredi suivant le plateau)	30,00 € par CLUB
● Joueur non licencié	100,00 €
● Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	30,00 €
Absence de rapports	5,00 €
● Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
Absence de rapports	
● Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €
INDEMNITÉS	
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	31,50 €
● Pour les matchs de U16	26,50 €
● Pour les matchs de U14	21,50 €
2. Arbitres officiant en Futsal :	
● Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
● À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes)	16,50 €
3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)	
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	14,50 €
● Pour les matchs de U16 - U14	14,50 €
4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :	
À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire	
● Contrôle des terrains	50,00 €
● Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
● Contrôle du gymnase	40,00 €
● Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

<u>N°dossier</u>	<u>Date mail</u>	<u>N° club</u>	<u>Club</u>	<u>Demande</u>	<u>Retour de la CCCD</u>
SEMAINE du 04/03/2023 au 10/03/2023					
Dossier N°493	05/03/2023		3CD	Réception FMI et rapport de l'officielle, forfait non avisé de FUTSAL PAULISTA. FUTSAL U13 du 05/03/2023 - n°25402480 SEVRES FUTSAL 1 / FUTSAL PAULISTA 1	SEVRES FUTSAL 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) FUTSAL PAULISTA 1 1er Forfait non avisé de l'équipe FUTSAL PAULISTA 1 Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais déplacements arbitre à la charge du FUTSAL PAULISTA
Dossier N°494	03/03/2023	549265	CHAVILLE FC	Forfait avisé hors délais : U15F à 8 du 04/03/2023 - n°25652250 CHAVILLE FC 1 / FC BOURG LA REINE 2	FC BOURG LA REINE 2 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) CHAVILLE FC 1 1er Forfait avisé hors délais de l'équipe CHAVILLE FC 1 Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°495	06/03/2023		3CD	Réception FDM, forfait non avisé LES PETITS PAINS. SENIORS D4 du 05/03/2023 - n°24613543 EF JEAN MENDEZ 1 / LES PETITS PAINS 1	EF JEAN MENDEZ 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) LES PETITS PAINS 1 1er Forfait non avisé de l'équipe LES PETITS PAINS 1 Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais déplacements arbitres et délégué à la charge du LES PETITS PAINS.
Dossier N°496	06/03/2023	500706	ISSY LES MOULINEAUX FC	Nous informe que la Cité des Sports est indisponible le 18 mars 2023. demande le report à une date ultérieure du match : FUTSAL D1 du 18/03/2023 - n°24608583 ISSY LES MLX FC 2 / SEVRES FUTSAL 1	La 3CD reste dans l'attente d'un courriel officiel de la municipalité d'Issy les Moulineaux de l'indisponibilité du gymnase pour cette rencontre.

Dossier N°497	06/03/2023	564045	ANTONY FOOT EVOLUTION	<p>Nous informe de l'indisponibilité des installations du stade Georges Suant le 12 mars suite au Semi-marathon :</p> <p>SENIORS D5 poule B du 12/03/2023 - n°24598343 ANTONY FOOT 1 / MEUDON AS 2</p> <p>U18 D3 du 12/03/2023 - n°24601146 ANTONY FOOT 2 / ASNIERES FC 2</p> <p>U16 D3 du 12/03/2023 - n°24615462 ANTONY FOOT 2 / ASNIERES FC 2</p> <p>U16 D5 poule accession du 12/03/2023 - n°25579037 ANTONY FOOT 3 / GENNEVILLIERS CSM 2</p> <p>ANCIENS D3 du 12/03/2023 - n°24599107 ANTONY FOOT 11 / ACBB 11</p>	La 3CD reporte les rencontres à <u>une date ultérieure.</u>
Dossier N°498	06/03/2023	551497	COURBEVOIE SF	<p>Réception FDM papier, forfait non avisé de JEUNES d'ANTONY.</p> <p>U16 D5 poule consolante B du 05/03/2023 - n°25595771 COURBEVOIE SPORTS 4 / JEUNES D'ANTONY 1</p>	<p>COURBEVOIE SPORTS 4 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) JEUNES D'ANTONY 1</p> <p>2ème Forfait non avisé de l'équipe JEUNES D'ANTONY 1 Amende de 60€ (voir Annexe Financière n°2) + frais déplacements arbitre à la charge des JEUNES D'ANTONY.</p>
Dossier N°499 FOOT EDUCATIF	06/03/2023	512078	MALAKOFF USM	<p>Forfait avisé :</p> <p>U11 poule A du 11/03/2023 - n°25251587 COLOMBES LSO 11 / MALAKOFF USM 13</p>	<p>COLOMBES LSO 11 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) MALAKOFF USM 13</p> <p>3ème Forfait avisé de l'équipe MALAKOFF USM 13 engendrant le forfait général Amende de 180€ (voir Annexe Financière n°2)</p>
Dossier N°500	07/03/2023		3CD	<p>Réception FMI et rapport de l'arbitre, forfait non avisé de VILLENEUVE LA GARENNE :</p> <p>U16 D5 poule Accession du 05/03/2023 - n°25579028 SEVRES FC 2 / VILLENEUVE LA GARENNE 2</p>	<p>SEVRES FC 2 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) VILLENEUVE LA GARENNE 2</p> <p>1er Forfait non avisé de l'équipe VILLENEUVE LA GARENNE 2 Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais déplacements arbitre à la charge de VILLENEUVE LA GARENNE.</p>

Dossier N°501	07/03/2023		3CD	Réception FMI, forfait non avisé du STADE Français : U14 D5 poule consolante A du 04/03/2023 - n°25595869 JEUNES D'ANTONY 1 / STADE Français 2	JEUNES D'ANTONY 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) STADE Français 2 1er Forfait non avisé de l'équipe STADE Français 2 Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais déplacements arbitre à la charge du STADE Français.
Dossier N°502	07/03/2023	539013	RACING CFF	Nous informe que suivant le point de vu de règlement du RSG article 23.8 la rencontre ci-dessous aurait dû se jouer sur les installations de RACING CFF : SENIORS FEMININES D1 du 04/02/2023 - n°24602787 BAGNEUX COM 1 / RACING CFF1	La 3CD vous informe que comme stipulé dans l'article 23.8 « - Les clubs ayant déclaré forfait avisé ou non pour une rencontre sur un terrain adverse lors des matchs "aller", doivent disputer le match "retour" sur le terrain de l'adversaire. Cette décision revient à la commission compétente, sur demande écrite du club concerné. » Le club doit faire la demande par écrit auprès de la commission avant la date de la rencontre. Sauf erreur de notre part, nous n'avons pas reçu de demande d'inversion par courriel du club de RACING CFF.
Dossier N°503	28/02/2023	550679	MONTROUGE FC 92	Le club nous informe de doublon de match le : <u>12/03/2023</u> CDM D1 du 12/03/2023 - n°24597244 RACING CFF 5 / MONTROUGE FC 5 TROPHEE INTERDISTRICT CDM poule A du 12/03/2023 - n°25526451 JSC NANTERRE 7 / MONTROUGE FC 7 <u>19/03/2023</u> TROPHEE INTERDISTRICT CDM poule A du 19/03/2023 - n°25526446 JUVENTUS PARIS 7 / MONTROUGE FC 7 TROPHEE INTERDISTRICT CDM poule A du 19/03/2023 - n°25526453 ESC XVEME 7 / MONTROUGE FC 7	La 3CD reporte la rencontre ci-dessous au 9 avril 2023. TROPHEE INTERDISTRICT CDM poule A du 12/03/2023 - n°25526451 JSC NANTERRE 7 / MONTROUGE FC 7 La 3CD reporte la rencontre ci-dessous au 2 avril 2023. TROPHEE INTERDISTRICT CDM poule A du 19/03/2023 - n°25526453 ESC XVEME 7 / MONTROUGE FC 7

Dossier N°503	10/03/2023	550647	BAGNEUX FUTSAL	Forfait avisé hors délais : FUTSAL D1 du 11/03/2023 – n°24608565 GENNEVILLIERS SOCCER 1 / BAGNEUX FUTSAL AS 2	GENNEVILLIERS SOCCER 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) BAGNEUX FUTSAL AS 2 1er Forfait avisé hors délais de l'équipe BAGNEUX FUTSAL AS 2 Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2)
------------------	------------	--------	-------------------	---	--

II. FMI/FDM MANQUANTES

PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U16 D5 Poule Accession

05/03/2023 n° 25579032 Gennevilliers Csm 2 / Boulogne Bil. Ac 6

III. COUPES

COUPES									
TOUR DE CADRAGE				TOUR DE CADRAGE					
HDS FOOT ENTREPRISE				HDS CDM					
11/03/2023	Metro Foot	2	Conseil General Fc	2	19/03/2023	Suresnes J.S.	5	Arcop Nanterre	5
11/03/2023	Hopital R.Poincare	2	Elysee Paris A.S.	1	Exempt	Abeille Rueil 5			
11/03/2023	Epinettes Espagnol C	81	Financieres Paris	1	Exempt	Montrouge Gs 5			
11/03/2023	Orange Issy	3	Epsidis	1	Exempt	Nanterre Ajsc 5			
Exempt	Metro Foot 3				Exempt	Police H.S. Nanterre 5			
					Exempt	Portugais D'antony 5			
					Exempt	Portugais De Garches 5			
					Exempt	Rueil Malmaison Fc 5			

8ème DE FINALE				8ème DE FINALE					
HDS SENIORS				HDS ANCIENS					
18/03/2023	Malakoff Usm	1	Neuilly Olympique	2	19/03/2023	Bagneux Com	11	Bourg La Reine	11
19/03/2023	Csm Clamart Foot	1	Chaville Fc	1	19/03/2023	Clichy S/Seine Us	11	Cheminots Ouest	11
19/03/2023	Chaville Fc	2	Montrouge Fc	2	19/03/2023	Fc Meudon	12	Nanterre Ajsc	12
19/03/2023	Cheminots Ouest	1	Vanves Stade	1	19/03/2023	Garches Vaucries	12	Boulogne Bil Ac	11
19/03/2023	Neuilly Olympique	1	Voltaire Chatenay	1	19/03/2023	Issy Les Mx Fc	11	Malakoff Usm	11
19/03/2023	Racing Cff	2	Ef Jean Mendez	1	19/03/2023	Sevres Fc	11	Neuilly Olympique	11
19/03/2023	Sevres Fc	2	St Cloud Fc	1	19/03/2023	Sevres Foot	11	Courbevoie Sports	11
19/03/2023	Stade Francais	1	Sevres Fc	1	19/03/2023	Stade Francais	11	Courbevoie Sports	12

8ème DE FINALE				8ème DE FINALE					
HDS U18				HDS U16					
18/03/2023	Sevres Fc	1	St Cloud Fc	1	19/03/2023	Boulogne Bil Ac	4	Clichy S/Seine Us	1
18/03/2023	Stade Francais	1	Neuilly Olympique	1	19/03/2023	Clichy S/Seine Us	2	Racing Cff	3
19/03/2023	Bourg La Reine	1	Colombienne Foot	1	19/03/2023	Colombes Lso	1	Nanterre Es	2
19/03/2023	Garenne Colombes Af	2	Montrouge Fc	2	19/03/2023	Colombienne Foot	1	St Cloud Fc	1
19/03/2023	Levallois Sc	1	Courbevoie Sports	1	19/03/2023	Levallois Sc	2	Garenne Colombes	1
19/03/2023	Meudon As	3	Rueil Malmaison Fc	1	19/03/2023	Nanterre Es	3	Neuilly Olympique	1
19/03/2023	Plessis Robinson Fc	1	Puteaux Csm	1	19/03/2023	Plessis Robinson Fc	1	Courbevoie Sports	1
19/03/2023	Rueil Malmaison Fc	2	Clichy S/Seine Us	1	19/03/2023	Villeneuve La Garen	1	Malakoff Usm	1

8ème DE FINALE				8ème DE FINALE					
HDS U14				HDS U15 FEMINIENS					
18/03/2023	Ararat Issy	1	Neuilly Olympique	2	18/03/2023	Antony Foot Evolutio	1	Asnieres Fc	2
18/03/2023	Boulogne Bil Ac	4	Antony Foot	1	18/03/2023	Courbevoie Sports	1	Colombienne Foot Es	1
18/03/2023	Bourg La Reine	2	Chatillonnais Scm	1	18/03/2023	Fontenay Aux Roses	1	Neuilly Olympique	1
18/03/2023	Montrouge Fc	3	Asnieres Fc	1	18/03/2023	Malakoff Usm	1	Gennevilloise Es	1
18/03/2023	Nanterre Es	2	Rueil Malmaison Fc	2	18/03/2023	Meudon A.S.	1	Fc Bourg La Reine	2
18/03/2023	Puteaux Csm	1	Sevres Fc	1	18/03/2023	Nanterre Es	1	Sevres F.C. 92	1
18/03/2023	Racing Cff	3	Suresnes Js	1	18/03/2023	Plessis Robinson Fc	1	Montrouge F.C. 92	1
18/03/2023	Rueil Malmaison Fc	3	Garenne Colombes Af	1	18/03/2023	Villeneuve La Garen	1	Voltaire Chat. M. Ss	1

CLUBS QUALIFIÉS POUR LES QUARTS DE FINALE

HDS U18 FEMININES		HDS SENIORS FEMININES		HDS FUTSAL SENIORS		HDS LOISIRS SENIORS	
Courbevoie Sports	1	Bagneux Com	1	Bagneux Futsal As	1	Bourg La Reine	1
Csm Clamart Foot	1	Boulogne Bil.Ac	1	Futsal Courbevoie	1	Bourg La Reine	2
Garenne Colombes Af	1	Bourg La Reine	1	Futsal Paulista	2	Cafe Aveyron. Paris	2
Malakoff Usm	1	Cheminots Ouest	1	Jabc	1	Cafe Aveyron. Paris	1
Montrouge F.C. 92	1	Gpso 92 Issy	3	Les Petits Pains	1	Sevres Fc 92	1
Voltaire Chat.M. Ss	1	Racing Cff	1	Neuilly Fc	1	Sevres Fc 92	2
		Rueil Malmaison Fc	2	Puteaux Futsal	1	Sup.Nice	1
		Sevres F.C. 92	1	Sevres Futsal	1	Sup.St.Etienne	1

Les tirages au sort des quarts de finale et demi-finale de toutes les catégories auront lieu le jeudi 30 mars 2023 à 19h00 en visioconférence.

C.D.I.F. – GROUPE F.M.I.

Procès-Verbal n°18

Réunion du jeudi 9 mars 2023

Présents :

G. DELORME (CD)– Animateur

M. Soukup – A. Viaud (C.D.)

=====

La commission se réunit tous les mardis suivant une journée de championnat ou tour de coupe. Les clubs doivent envoyer la feuille d'anomalies en cas de non- fonctionnement de la tablette. La réponse aux demandes d'explications doit parvenir avant le mardi 12h (date préciser sur le PV).

IMPORTANT –

MODIFICATIONS applicables sur la saison 2022/2023

L'Annexe n°2 financières figure en tête du PV de la Commission Centrale des Compétitions Départementales

- Le dirigeant ou l'éducateur responsable de l'équipe doit cocher sur la tablette la case : « **Dirigeant responsable** » sur la tablette le signe « DR » s'inscrit sur la ligne du dirigeant. **En cas d'absence, la feuille de match est signée du capitaine mineur. Dans ce cas, vous serez pénalisé d'une amende de 10 €.**
- **Cette sanction sur l'absence de dirigeant responsable s'applique à compter du PV n° 9 du 08 décembre 2022 pour le Futsal et le Foot Educatif.**
- Si la tablette ne peut aller jusqu'au bout de l'enregistrement de la rencontre, **vous devez obligatoirement faire une feuille de match papier.** En cas d'absence, vous trouverez les pénalités et amendes encourues dans l'Annexe n°2 financières en début de PV.

Rappel aux clubs :

Les préparations d'équipes se font du mardi au vendredi soir sur le site Web : <https://fmi.fff.fr>

Le club recevant doit « obligatoirement » :

- **Récupérer ces rencontres**
- **Chargés les données de son match**

Du samedi matin au dimanche midi (suivant le jour et l'heure de la rencontre).

Les sanctions (avertissement, amende ou perte de rencontre) se font en application de l'annexe 13 du Règlement Sportif général du District.

Réponse aux clubs

E.S. NANTERRE :

Pour la rencontre 25231701, c'est une amende pour absence de dirigeants sur la FMI

Pour la rencontre 24644092, absence de dirigeants sur la F.M.I. sanctionné par la Com. Statuts

Pour ces deux rencontres, en évitant la double peine, nous retirons l'amende de 10 € pour absence de dirigeant responsable.

Pour les rencontres 25669272 et 25554555, l'amende mise correspond à l'absence de la notion « dirigeant responsable » sur la FMI qui conduit de ce fait à la signature de la feuille de match par un mineur. Cette notion est sanctionnée depuis le début de la saison.

A.C. BOULOGNE BILLANCOURT :

Après vérification, une erreur s'est produite sur la première amende, qui concernait l'équipe « 5 » et non l'équipe « 6 ».

De ce fait annulation de l'amende de 100 € pour une 2^{ème} infraction sur la rencontre n° 25595866.

Amende pour absence de dirigeant responsable

La commission, en application de l'annexe n°2 du R.S.G. sanctionne le club pour absence de Dirigeant Responsable signataire de la feuille de match d'une amende de 10 €

COURBEVOIE SPORTS- match n° 25595868

E.S. NANTERRE- match n° 24614821

Annulation des amendes de 10 € sur les rencontres 25231701 et 24644092 pour **E.S. NANTERRE.**

1^{er} AVERTISSEMENT

En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général avertissement au club fautif et demande d'explication à renvoyer avant le mardi 21 mars à 12h au district.

U 16

Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)

D5A -25579032 – A.C. BOULOGNE BILLANCOURT

U 14

Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)

D5 D - 25596524 – F.C. SCEAUX

Pour absence récupération d'équipe (cas n°4)

D5A -25573860 – ANTONY EVOLUTION

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.